

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par Louise Boivin directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Francis Pelletier dans le but d'adopter le règlement numéro 247 concernant le taux de taxation 2011.

DONNÉ À STE-JEANNE D'ARC, ce 5ième jour du mois d'octobre 2010.

Louise Boivin
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.30 heures et 16.30 heures le 5^{ème} jour du mois d'octobre 2010, à chacun des endroits suivants:

Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5ième jour d'octobre 2010.

Louise Boivin
Directrice générale et secrétaire-trésorière